



## Achats groupés de plants Bon de commande

A retourner avant le 15 septembre 2022 à :

Arbres, Haies, Paysages d'Aveyron  
8 impasse de l'Etoile  
12 450 LA PRIMAUBE

Tel : 05 65 47 97 07

Mel : [association.ahp12@gmail.com](mailto:association.ahp12@gmail.com) / [laura.ahp12@gmail.com](mailto:laura.ahp12@gmail.com)

Web : [www.arbreshaiespaysagesdaveyron.fr](http://www.arbreshaiespaysagesdaveyron.fr)

NOM Prénom: .....

Adresse: .....

N° portable : .....

Mail : .....

Les végétaux sont dans la mesure du possible labellisés « Végétal Local » ils sont âgés de 2 ans et d'une dimension de 40-60cm de hauteur (*compte tenu de forte pénurie de végétaux il est possible que le gabarit soit inférieur*).

Les arbustes commandés vous seront remis lors de l'une des démonstrations de plantation réalisées sur le département (nous reviendrons vers vous pour vous en communiquer les dates). Si vous ne pouvez pas vous y rendre, une permanence à Olemps - où nous conservons les plants- sera organisée mi février 2023.

Liste des essences proposées	Quantité	Prix unitaire € TTC	Montant € TTC
<b>Amélanchier</b> (Amelanchier ovalis)		2.50€	
<b>Camérisier à balais</b> (Lonicera xylosteum)			
<b>Charme</b> (Carpinus betulus)			
<b>Cornouiller sanguin</b> (Cornus sanguinea)			
<b>Eglantier</b> (Rosa canina)			
<b>Erable champêtre</b> (Acer campestre)			
<b>Fusain d'Europe</b> (Euonymus europaeus)			
<b>Groseillier sauvage</b> (Ribes alpinum)			
<b>Houx</b> (Ilex aquifolium)			
<b>Nerprun purgatif</b> (Rhamnus catharticus)			
<b>Noisetier</b> (Corylus avellana)			
<b>Poirier franc</b> (Pyrus communis)			
<b>Pommier franc</b> (Malus communis)			
<b>Prunellier</b> (Prunus spinosa)			
<b>Sureau noir</b> (Sambucus nigra)			
<b>Troène des bois</b> (Ligustrum vulgare)			
<b>Total commande :</b>			
<b>Adhésion à l'association</b>			<b>+ 20€</b>

Règlement par chèque de .....€ à l'ordre de 'Arbres, Haies Paysages 12'

Signature

Règlement obligatoire à la commande par chèque bancaire ou postal, libellé au nom de "Arbres, Haies Paysages 12". La signataire doit être l'émetteur du bon de commande et être à jour de son adhésion au moment du retrait des plants.